Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 14 (1885)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les fonctions étaient expirées, ont été réélus comme tels par l'Assemblée générale pour une nouvelle période de 6 années: ce sont: MM. Zingg, Président de la Direction à Lucerne; le Colonel Arnold, Conseiller national à Altdorf, le Colonel Rieter, Conseiller aux Etats et Président du Conseil d'administration à Winterthur; Schuster-Burckhardt à Bâle; Haberstich, avocat à Aarau; Moser-Ott, Conseiller d'Etat à Schaffhouse et le Colonel Fischer, Landammann à Aarau; d'autre part le Conseil fédéral a confirmé comme Administrateurs et pour la même période MM. Kinel, Conseiller de Régence intime à Berlin et Buetzberger, Conseiller national à Langenthal. L'Assemblée générale a de plus repourvu la vacance survenue dans le Conseil d'administration en suite du décès de M. le Conseiller de commerce Wendelstadt de Cologne, par la nomination pour une période de 6 années de M. le Commandeur Borgnini, Directeur Général des chemins de fer de l'Adriatique à Florence.

A la suite de ces nominations, l'Assemblée a réélu pour une nouvelle période: comme Président du Conseil d'administration M. le Colonel Rieter, Conseiller aux Etats et Vice-Président M. Karrer, Conseiller national; comme Membre et Président de la Direction M. Zingg, Vice-Président M. le Dr. Stoffel et comme Suppléant M. von Hettlingen, Conseiller aux Etats.

Anticipant sur notre prochain rapport de gestion, nous devons à notre plus profond regret mentionner la perte considérable qu'a faite le Conseil d'administration en la personne de deux de ses membres éminents, M. le Conseiller national Buetzberger de Langenthal, mort le 2 février, et M. le Conseiller national Karrer de Sumiswald, décédé le 18 avril 1886.

L'état du personnel des fonctionnaires supérieurs de l'Administration centrale n'a éprouvé aucun changement pendant l'année 1885.

Quant à notre *représentation au dehors,* nous rappellerons seulement que la Présidence de la Société des techniciens des chemins de fer suisses nous a été déférée pour la durée de l'exercice 1884 et que nous nous sommes fait représenter au Congrès international de Bruxelles pour les progrès à réaliser en matière de construction et d'exploitation de chemins de fer et, de concert avec les autres Administrations suisses ayant adopté le système de réforme, dans la commission allemande des tarifs.

Les négociations et enquêtes que nous mentionnions dans notre dernier rapport relativement à *l'agrandissement des locaux existants de l'Administration ou à la construction d'un nouveau bâtiment,* ont fait un pas considérable en avant, mais ne sont point encore terminées.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a pris, dans 5 séances, 32 décisions et la Direction, dans 114 séances, en a pris 5515.

III. Finances.

Nous devons avant tout rappeler que les comptes annexés au présent rapport et sur lesquels se basent les données de ce chapitre, sont établis maintenant d'après les formulaires prescrits par l'arrêté du Conseil fédéral du 25 novembre 1884 pour la présentation des comptes et bilans des Compagnies de chemins de fer.

Le *capital-subvention* de . . . . . fr. 119,000,000. —
et le *capital-actions* de . . . . . „ 34,000,000. —
n'ont éprouvé durant l'exercice aucun changement, vu que, comme nous l'avons dit déjà dans le chapitre précédent, le projet d'augmentation du capital-actions n'a pas encore été réalisé.

En revanche la situation du *capital-obligations* a subi de nouvelles modifications par suite des opérations successives de la conversion des emprunts 5 % en obligations 4 %. La IIe série des obligations 5 %, au montant de 18 millions de francs, a été dénoncée le 1er janvier 1885 pour le remboursement au 1er juillet de la même année. Le Consortium qui s'est chargé de la conversion, nous avait déjà envoyé de cette série en 1884 pour . . . . . fr. 9,289,000. —

Sur le reste de . . . . . „ 8,711,000. —

total fr. 18,000,000. —

il nous a été remis jusqu'au délai de remboursement pour . . . fr. 4,291,000. —

d'obligations converties de la IIe série; le remboursement s'est donc restreint à „ 4,420,000. —

somme que le Consortium a mise en espèces à notre disposition au jour de l'échéance.

Total fr. 8,711,000. —

Sur la somme remboursable manquaient encore fin 1885 fr. 187,000.

Le Consortium nous a, de plus, dans le courant de l'année, transmis pour la conversion fr. 15,564,000 d'obligations 5 % des IIIe et IVe séries Ie hypothèque, de la IIe hypothèque ainsi que de l'emprunt du Monte Cenere, de sorte qu'au 31 décembre 1885 (abstraction faite des dits fr. 187,000. — IIe série qui ne touchent plus d'intérêts), il restait encore en circulation sur les obligations 5 % :

obligations 5 %	IIIe série (à dénoncer pour le 1er avril 1887) . . .	fr. 6,697,000. —
id.	IVe „	„ 16,472,000. —
id.	IIe hypothèque	„ 4,185,000. —
id.	emprunt du Monte Cenere	„ 4,133,000. —
	Total	fr. 31,487,000. —

En échange des obligations 5 % retirées, c'est-à-dire échues pour le remboursement en 1885, au montant de fr. 8,711,000 Ie série plus fr. 15,564,000 des autres séries, soit donc de fr. 24,275,000 plus fr. 445. — versés par le Consortium pour arrondir, nous avons remis à ce dernier au cours contractuel de 90¼, fr. 26,898,000 en obligations 4 % de l'emprunt de 100 millions de francs.

Au 31 décembre la dette d'obligations de la Compagnie s'élevait ainsi aux chiffres suivants :

obligations 5 %		fr. 31,487,000. —
obligations 4 % :		
livrées en 1884	fr. 32,397,000. —	
„ „ 1885	„ 26,898,000. —	
	fr. 59,295,000. —	
dont à déduire les obligations 4 % amorties en 1884 et 1885	„ 250,000. —	
		„ 59,045,000. —
	Total	fr. 90,532,000. —

Le chiffre total du *capital social* (actions), des *subventions* et des *emprunts consolidés* était fin 1885 de . . . . . fr. 243,532,000. —

à reporter fr. 243,532,000. —

		report fr. 243,532,000. —
De cette somme il a été *dépensé* jusqu'au 31 décembre 1885:		
pour chemin de fer et installations fixes	fr. 206,614,169. 99	
„ matériel roulant	„ 9,633,970. —	
„ mobilier et ustensiles	„ 1,198,873. 22	
total pour compte de construction	fr. 217,447,013. 21	
pour pertes de cours sur les actions	„ 2,970,150. —	
„ „ „ „ „ „ obligations après déduction des 250,000 fr. amortis	„ 11,811,122. 61	
		fr. 232,228,285. 82
reste capital disponible		fr. 11,303,714. 18
auxquels il faut ajouter le fonds de construction formé du 1/3 des intérêts accumulés, soit		„ 718,278. 55
ce qui donne pour total des *capitaux de construction disponibles* . . .		fr. 12,021,992. 73
dont		„ 2,049,390. 98

sont imputables pour bien-fonds, approvisionnements de matériaux et pièces de réserve.

Bien que les travaux préliminaires des constructions nouvelles, le parachèvement des lignes en exploitation et le payement aux entreprises Ls. Favre et G. Caprioglio des soldes stipulés par jugements, aient nécessité en 1885 des sommes fort considérables à la charge du compte de construction, ce dernier a, comparativement à la situation de fin 1884, subi néanmoins une diminution; en effet il est seulement de . . . . . fr. 217,447,013. 21
tandis que le compte de 1884 portait . . . . . „ 218,389,705. 66
différence fr. 942,692. 45

Cette différence provient de ce que les dépenses de construction au total de fr. 3,412,451. 50 ont été dépassées de fr. 942,692. 45 par le produit de ventes, par le transfert au compte de bien-fonds du bâtiment de service d'Erstfeld, par les remboursements que l'entreprise Favre a dû effectuer à la Compagnie en vertu d'une sentence judiciaire et par une allocation de fr. 130,229. 92 au compte de capital.

Dans le bilan, le poste „*dépenses à amortir*", soit pertes de cours, etc., qui comportait dans

le compte de 1884	fr. 9,407,517. 69
s'est accru durant l'exercice 1885 de	„ 2,653,604. 92
par suite de nouvelles pertes de cours et de faux frais lors de l'émission des obligations 4 %. total	fr. 12,061,122. 61
dont il faut déduire les quotes d'amortissement de fr. 120,000 pour 1884 et de fr. 130,000 pour 1885, ensemble	„ 250,000. —
reste	fr. 11,811,122. 61

Sur les *capitaux disponibles*, fr. 9,762,325 se trouvaient placés à la fin de 1885 en *effets et valeurs;* lors de l'évaluation de ces derniers nous en avons quelque peu arrondi le taux, ainsi qu'il ressort de la liste ci-après. La taxation aux cours moyens de décembre 1885 donnerait une plus-value de fr. 483,385. —

Etat des effets et valeurs au 31 décembre 1885.

Valeur nominale		%	Désignation des titres	Cours	Valeur au 31 décembre 1884 portée au bilan	
					Fr.	C.
Fr. 250,000	—	4 1/2	Obligations du Central-Suisse et du Nord-Est Suisse	100	250,000	—
„ 150,000	—	4 1/2	„ du Nord-Est Suisse	100	150,000	—
„ 117,000	—	4 1/4	„ „ „ „	98	114,660	—
„ 389,000	—	4	„ de la Suisse Occidentale	90	350,100	—
„ 381,500	—	4	„ du Gothard	98	373,870	—
„ 50,000	—	4 1/2	„ de la Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	97	48,500	—
„ 250,000	—	4 3/4	„ de la Banque de Winterthur . . .	100	250,000	—
„ 100,000	—	4 1/2	„ du Canton de Zug	100	100.000	—
„ 179,000	—	4	„ du Canton de Berne	100	179,000	—
„ 200,000	—	4	„ de la Ville de Lucerne	100	200,000	—
			Effets et valeurs suisses: fr. 2,016,130. —			
„3,237,000	—	5	Rente italienne (L. 161,850 de rente)	87	2,816,190	—
„ 92,500	—	3	Obligations Lombardes nouvelles	280	51,800	—
„2,085,000	—	3	„ des chemins de fer Méridionaux . .	280	1,167,600	—
„ 569,500	—	6	Bons „ „ „ „ „ . .	515	586,585	—
„ 295,000	—	3	Obligations des chemins de fer Sardes . . .	280	165,200	—
„ 206,500	—	5	„ foncières de la Caisse d'épargne de Milan	98	202,370	—
			Effets et valeurs italiens: fr. 4,989,745. —			
Doll. 63,000	—	7	Bonds Louisville et Nashville R^ay^, Ire hyp. consol.	5800	365,400	—
„ 56,000	—	7	„ St-Louis-Vandalia et Terre-H^te^ R^ay^, Ire hyp.	5600	313,600	—
„ 20,000	—	6	„ St-Paul-Minneapolis et Manitoba Dakota Extension, Ire hypothèque	5565	111,300	—
„ 10,000	—	6	„ Chicago-St-Paul-Minn^is^ & Omaha R^ay^, cons.	5615	56,150	—
			Effets et valeurs américains: fr. 846,450. —		7,852,325	—
			Alloué aux fonds de renouvellement et de réserve:			
Fr. 287,000	—	4	Obligations de l'emprunt fédéral	100	287,000	—
„ 100,000	—	4	„ du Central-Suisse	100	100,000	—
„ 10,000	—	4	„ du Nord-Est Suisse	100	10,000	—
„ 563,000	—	4	„ „ „ „ „ 1885	100	563,000	—
„ 400,000	—	4	„ du Jura-Berne-Lucerne	100	400,000	—
„ 50,000	—	4	„ de la Banque cantonale de Bâle-Camp.	100	50,000	—
„ 200,000	—	4	„ de la Banque de Schaffhouse . .	100	200,000	—
„ 200,000	—	4	„ de la Banque de Lucerne . . .	100	200,000	—
„ 100,000	—	4	„ de la Banque fédérale	100	100,000	—
					1,910,000	—
					9,762,325	—

Le *compte des bien-fonds* présente une augmentation de fr. 133,850. 63, attendu qu'à la demande des Autorités chargées du contrôle, on l'a accru de fr. 110,000, valeur du bâtiment de service d'Erstfeld portée jusqu'ici au compte de construction, et de fr. 23,850. 63, montant des nouvelles acquisitions.

Le compte des *approvisionnements en matériaux et pièces de réserve* ne donne lieu à aucune observation.

Sous la rubrique „*débiteurs divers*" figurent:

avances aux stations et anx différentes divisions	fr.	22,110. —
arriérés des bureaux expéditeurs	„	299,509. 77
compte pour divers	„	53,415. 58
créances auprès de certains services de transport	„	1,125,308. 83
total	fr.	1,500,344. 18

Le *fonds de renouvellement* qui s'élevait au 1er janvier 1885 à . .			fr.	1,653,752. 79
s'est accru durant l'exercice du versement ordinaire pour 1885 . . .			„	647,420. 20
et des intérêts de son capital			„	66,076. 80
total			fr.	2,367,249. 79
Il en a été prélevé par contre:				
pour réfection de la voie	fr.	136,660. 76		
„ renouvellement du matériel d'exploitation . .	„	19,963. 84		
ensemble	fr.	156,624. 60		
dont à déduire: produit de la vente de vieux matériel	„	49,891. 92	„	106,732. 68
Situation au 31 décembre 1885			fr.	2,260,517. 11
Le *fonds de réserve* pour cas extraordinaires se montait au 1er janvier à			fr.	258,080. —
il a été augmenté pendant l'exercice du versement ordinaire pour 1885 et des intérêts du capital, soit en tout de			„	110,323. 20
Situation au 31 décembre 1885			fr.	368,403. 20
Par l'apport de fr. 168,061. 26 pour 1885, le „*fonds de construction*" atteint le chiffre de			fr.	718,278. 55
Ainsi donc, dans l'intervalle du 1er juillet 1882 au 31 décembre 1885 il a été versé à ce fonds sur le produit de l'exploitation			fr.	3,347,198. 86

Nous avons à donner encore quelques explications sur le *compte de capital* modifié et substitué à l'ancien compte de construction qui n'y figure plus que pour les recettes et dépenses proprement dites de construction.

Après la clôture des comptes de 1884, le Département fédéral des chemins de fer réclama de nouvelles diminutions sur l'actif (compte de construction); celles-ci concernaient d'abord un montant de fr. 18,044. 25 qui n'avait pas été reconnu comme coût de constructions nouvelles dans le sens de la loi fédérale, et ensuite une dépense de fr. 112,185. 67 pour reconstruction de la

voûte du grand tunnel, somme que l'entreprise Favre avait à restituer et a restituée lors du décompte final en avril 1885.

Le solde du compte de capital de 1884 au montant de	fr.	10,941,843. 94
s'accroît par conséquent de ces deux montants sortis du compte de construction au total de	„	130,229. 92
	fr.	11,072,073. 86
Dans le courant de l'année cette dernière somme a été augmentée par versements		
de capitaux (en suite de la conversion des obligations 5 % en 4 %) .	fr.	2,623,000. —
par prélèvements sur le produit de l'exploitation	„	300,318. 68
„ produit de ventes et remboursements	„	4,224,914. 03
en tout de	fr.	18,220,306. 57

Quant aux produits de ventes et remboursements (recettes du compte de construction), nous ajouterons que la somme de fr. 4,224,914. 03 se décompose comme suit:

remboursements de l'entreprise Favre	fr.	4,000,000. —
reports du compte de construction au compte de bien-fonds . .	„	110,000. —
produit de la revente de terrains	„	16,386. 77
remboursements d'entrepreneurs et produit de la vente d'objets d'installation du grand tunnel	„	44,801. 23
report de matériaux disponibles de construction au compte de matériaux, etc.	„	53,726. 03
total comme ci-dessus	fr.	4,224,914. 03

Parmi les dépenses figurent en premier lieu, pour remboursement de capitaux, fr. 130,000 prélevés sur le produit de l'exploitation de 1885, à titre de IIe versement et conformément au plan d'amortissement des emprunts consolidés.

Les dépenses de construction sont de fr 3,412,451. 50. La répartition de cette somme d'après le formulaire de compte est la suivante:

Direction technique	fr.	98,433. 40
expropriations	„	118,976. 11
terrassements et ouvrages d'art	„	2,513,120. 33
voie de fer	„	134,443. 06
bâtiments	„	155,823. 74
installations mécaniques	„	93,930. 85
télégraphie de service	„	7. 50
bornage et clôtures	„	13,231. 28
inventaire	„	172,553. 63
secours	„	8,600. —
	fr.	3,309,119. 90
produit (calculé en trop) du compte d'intérêts . . . . . ,	„	103,331. 60
total comme ci-dessus	fr.	3,412,451. 50

Cette dernière dépense de fr. 103,331. 60 à charge du compte de construction, est due à deux causes différentes:

1° Pour la période du 15 octobre 1881 au 30 juin 1882 on a porté aux recettes du compte de construction les intérêts, non pas des *avances* faites à Favre au montant de fr. 4,000,000, mais de fr. 5,584,080. 70 représentant la *créance* de la Compagnie sur Favre (avance de 4 millions de francs pour installations, avec intérêts au 5% jusqu'au 15 octobre 1881), de sorte que fr. 56,102. 83 figuraient en trop aux recettes.

2° La Compagnie du Gothard a été condamnée par sentence arbitrale à payer à l'entrepreneur Favre les intérêts de sa demande supplémentaire de fr. 2,060,227. 34 et cela au taux de 5% et pour l'intervalle des 1er janvier et 1er mars 1882 au 30 juin 1882; (voir page 14 du rapport de gestion de 1884); ces intérêts se montent à fr. 47,228. 77.

Nous avons déjà parlé ailleurs (page 11) des pertes de cours et faux frais occasionnés par la conversion de fr. 24,275,000 d'obligations 5% en fr. 26,898,000 d'obligations 4% à 90 1/4. Ces pertes ont été, conformément aux prescriptions, portées au bilan sous la rubrique „dépenses à amortir".

La somme de fr. 2,257. 42 figurant aux dépenses sous le titre „dépréciation de fonds disponibles" concerne un amortissement sur un emplacement à Luino appartenant à la Compagnie.

L'état des *cautionnements* déposés auprès de notre Compagnie, comparé à celui de 1884, était à la fin de l'année le suivant:

	1884		1885	
1. Cautionnement de l'entreprise Héritiers de L. Favre		fr. 6,511,232. —		—. —
Les Héritiers de L. Favre ayant fin juin versé à notre Compagnie l'indemnité fixée par sentence arbitrale, le cautionnement entier a été restitué.				
2. Cautionnements d'entrepreneurs et de fournisseurs.				
a) en numéraire	fr. 14,450. 55		fr. 14,787. 95	
b) en papiers-valeurs . .	„ 1,133,605. 17		„ 791,515. 86	
c) par cautions (y compris dépôts d'acomptes sur ports à payer)	„ 317,850. —	fr. 1,465,905. 72	„ 144,050. —	fr. 950,353. 81
3. Cautionnements de fonctionnaires et employés				
a) en numéraire	fr. 59,645. 85		fr. 82,065. 62	
b) en papiers-valeurs . .	„ 360,504. 84		„ 299,391. 98	
c) par cautions	„ 1,359,850. —	fr. 1,780,000. 69	„ 1,344,500. —	fr. 1,725,957. 60
4. Nantissements d'établissements financiers		—. —		—. —
5. Cautionnements de membres du consortium pour la conversion du capital-obligations		fr. 3,112,000. —		fr. 2,379,750. —
	Total	fr. 12,869,138. 41		fr. 5,056,061. 41

Les cautionnements en numéraire fournis par les fonctionnaires et employés sont placés à intérêt à la Caisse d'épargne et de prêts du canton de Lucerne; chaque déposant a son livret spécial.

Notre dernier rapport mentionnait la formation projetée d'une *association mutuelle de cautionnements* entre les fonctionnaires et employés du Gothard sur le modèle de celle créée pour les fonctionnaires fédéraux et le personnel du Nord-Est Suisse; cette question a été résolue durant l'exercice 1885. L'association de cautionnements, composée pour le moment de 404 membres, s'est constituée le 30 décembre sur la base des statuts élaborés par elle et que nous avons approuvés en date du 13 octobre, et s'est fait inscrire comme telle dans le registre du commerce de Lucerne. Elle s'est obligée vis-à-vis de la Compagnie du Gothard et sous responsabilité absolument solidaire de tous ses membres, quant à l'accomplissement fidèle des devoirs imposés à ceux-ci. Elle se porte garant, envers notre Administration, des prétentions en indemnité que nous pourrions avoir à élever contre ses membres relativement à leurs fonctions et prestations, et cela jusqu'à concurrence de la somme du cautionnement fixée par la Direction pour chaque fonctionnaire en vertu des prescriptions existantes ou à stipuler ultérieurement. A titre de garantie des obligations contractées par elle, l'association perçoit la première année de chacun de ses membres une prime de 2 ‰ du cautionnement respectif; dans les années subséquentes cette prime sera ordinairement de 1 ‰. Les employés admis dans l'association après la constitution de celle-ci, ont à payer la première année, outre la prime annuelle de 2 ‰, une contribution d'entrée de 1 ‰ du cautionnement qu'ils ont à fournir. Les primes et contributions d'entrée constituent le dépôt des cautionnements de l'association auprès de l'Administration du Gothard; ce dépôt doit former toujours au moins le 2 ‰ des cautionnements de tous les membres; dans ce but, le taux des primes devra être augmenté, s'il est besoin. Les cautionnements sont placés à intérêt à la Caisse d'épargne et de prêts du canton de Lucerne ou bien en bonnes valeurs, et les titres sont conservés au dépôt des cautionnements de la Compagnie. Si le nombre des membres tombe au-dessous de 400, l'association doit se dissoudre et se liquider dans les trois mois suivants, à moins que le chiffre des membres ne remonte dans l'intervalle au-dessus de 400. La Direction a le droit de dénoncer 6 mois à l'avance la convention passée avec l'association et d'astreindre les membres de celle-ci à se cautionner d'une autre manière.

IV. Construction.

1. Organisation du service technique.

(Direction technique.)

Le personnel de la construction placé durant l'exercice sous les ordres de l'Ingénieur en chef, a été occupé aux travaux suivants:

a) copie des plans cadastraux; contrairement à nos prévisions de l'an dernier, ces copies n'ont pu être achevées en 1885, parce que les autres travaux désignés sous *b, c* et *e* ont absorbé toutes les forces disponibles pendant un temps assez long; à la fin de l'année il restait encore à copier les plans de 39,6 kilomètres de ligne, ce qui sera terminé dans le courant du premier semestre de 1886;

b) élaboration du projet des ateliers centraux à Bellinzone et des ateliers auxiliaires d'Erstfeld;

c) élaboration des projets détaillés pour les embranchements Lucerne-Immensee et Zug-Goldau; ces projets étant achevés, du moins pour le moment, et la question de la mise en œuvre de ces tronçons n'ayant pas encore reçu de solution définitive, le personnel occupé à ce travail a été congédié à la fin de l'année;